



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### PROCES VERBAL SEANCE DU 24 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 juin à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 14
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 9
- Date de la convocation : 13/06/2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno, CHASSOT Samuel, LONJARRET Maxime, LACONDEMINE Aurélien, GAUTHIER Sophie

#### Ordre du Jour de la Séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants
3. GRDF - Calcul du montant de redevance réglementaire
4. Devis rampe bureau de tabac
5. Devis Réfection escalier ancienne perception
6. Devis zones humides – Décision Modificative
7. Point travaux
  - a. Assainissement (BLI)
  - b. Aménagement traversée du Bourg
8. Point commissions
  - a. Aménagement atelier Municipal
  - b. Aménagement jardin d'enfants
9. Bresse Louhannaise Intercom' - Approbation du rapport définitif 2022 de la CLECT
10. Questions diverses :
  - a. Vente terrain derrière école
  - b. Panneau Pocket distribution flyers
  - c. Pour information animations estivales
    - i. 9 juillet - Randonnée équestre sur les traces de d'Artagnan
    - ii. 12 août - Festival Garçon la Note ! au coq au Vin

- d. Pour information retour avis technique suppression et création de poste Adjoint Administratif
  - e. Demande d'aide financière association « Les gardes Pompes Bressans »
11. Demande d'emplacement camion Pizza
  12. Présentation de l'association Simandre Info
  13. Adhésion au groupement de commandes relatif à la location et à la maintenance de matériels de reprographie

**Délibérations votées :**

**Délibération n° 2022/025 - Objet : Droit de place camion pizzas EURL GEVREY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'emplacement de la société EURL GEVREY pour son commerce ambulancier, un camion de pizzas sur la commune de Montret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Décide à 7 voix pour contre 2 abstentions**

De proposer un emplacement à société EURL GEVREY pour son camion pizzas sur une place publique chaque samedi soir.

De fixer une tarification mensuelle de 25 € pour son droit de place, en attribuant les 6 premiers mois gratuits.

**7 Votes pour :** BESSON Stéphane  
CHATELET Stéphane  
COULON Aurore  
PALANCHON Nadine  
PALOMARES Yann  
SCHEFFER Sabine  
DIOT Nadine  
ZANOTTI Alain

**2 Abstentions :** Dominique PETIOT  
SCHEFFER Sabine

**Délibération n° 2022/026 - Objet : Bresse Louhannaise Intercom' - Approbation du rapport définitif 2022 de la CLECT**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT soumis aux membres de la CLECT le 13 juin 2022,

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 13 juin 2022 définissant les révisions du montant des charges nettes transférées

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le rapport définitif 2022 de la CLECT et les montants des attributions de compensation définitifs tels qu'établis dans le rapport définitif 2022 de la CLECT.

**9 Votes pour :** BESSON Stéphane  
CHATELET Stéphane  
COULON Aurore  
PALANCHON Nadine  
PALOMARES Yann  
SCHEFFER Sabine  
ZANOTTI Alain  
Dominique PETIOT  
DIOT Nadine

**Délibération n° 2022/027 - Objet : Adhésion au groupement de commandes relatif à la location et à la maintenance de matériels de reprographie**

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre d'une démarche de rationalisation et de mutualisation des moyens, un groupement de commandes avait été mis en place, en 2018, entre la Ville de Louhans-Châteaurenaud, le CCAS et la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', pour la location et la maintenance de matériels de reprographie.

Le groupement de commandes mis en place pour ces prestations arrivant à échéance courant 2023, la Communauté de Communes a souhaité solliciter l'ensemble des communes membres du territoire intercommunal pour connaître leur volonté ou non d'intégrer le nouveau groupement de commandes et organiser une nouvelle remise en concurrence de ces prestations groupées.

Par délibération n°C2022-097 du 22 juin 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a ainsi constitué un nouveau groupement de commandes pour la location et la maintenance de matériels de reprographie.

La Communauté de Communes rassemblant le parc de matériels de reprographie le plus conséquent, celle-ci assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera, ainsi, à l'organisation de la procédure de passation du marché, aux choix du cocontractant, à la signature et à la notification du marché.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Il vous est ainsi proposé :

- D'autoriser l'adhésion de la Commune de MONTRET au groupement de commandes pour la location et la maintenance de matériels de reprographie.
- D'APPROUVER les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement,
- D'accepter que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes relatif à la location et à la maintenance de matériels de reprographie.

**9 Votes pour :** BESSON Stéphane  
CHATELET Stéphane  
COULON Aurore  
PALANCHON Nadine  
PALOMARES Yann  
SCHEFFER Sabine  
ZANOTTI Alain  
Dominique PETIOT  
DIOT Nadine

### Points abordés :

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Désigné secrétaire de séance Mme SCHEFFER Sabine

#### 2. Publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Présentation de la mise en place de la nouvelle réforme de publicité des actes au Conseil Municipal. Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

Il est décidé de la mise en ligne des actes en remplacement de l'affichage

#### 3. GRDF - Calcul du montant de redevance réglementaire

Nous avons pris une délibération pour accepter le montant de la redevance versée par GRDF d'un montant de 275 € au titre de l'année 2022.

#### 4. Devis rampe bureau de tabac

Le Maire informe du montant du devis pour l'installation d'une rampe d'accès pour le bureau de tabac d'un montant de 3 711.36€. Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

#### 5. Devis Réfection escalier ancienne perception

Le Maire informe le conseil que le devis pour le remplacement de l'escalier de l'ancienne perception s'élève à 5312€. Devant le montant élevé de ce chiffrage, le maire propose d'essayer de différer cet investissement en l'intégrant dans le futur projet de rénovation de ce bâtiment et bénéficier ainsi d'éventuelles subventions.

Dans cette attente, un nouveau chiffrage pour réparer l'escalier sera demandé pour le sécuriser.

Il est convenu par le conseil qu'en fonction de ce nouveau chiffrage, le maire engagera soit une réparation soit le remplacement de l'escalier en question.

#### 6. Devis zones humides – Décision Modificative

Le conseil municipal est informé que dans le cadre de la révision du PLU, la réalisation d'études complémentaires afin de déterminer la présence de zone humides est devenue obligatoire.

Après avoir reçu deux devis, le Maire propose de retenir FAUNE FLORE ET ENVIRONNEMENT pour la réalisation de son étude de Caractérisation Zone Humide pour un montant fixe de 1 950€ TTC

Il est noté que ce chiffrage peut être accompagné de frais supplémentaires pour :

- la location d'une mini pelle si besoin pour réaliser les prélèvements de terre en condition difficile
- la réalisation de prélèvements supplémentaire si besoin de préciser la surface d'une zone humide (108€ TTC par prélèvement supplémentaire)
- la tenue de réunion supplémentaire sur place (250€ par déplacement)

#### 7. Point travaux

##### a. Assainissement (BLI)

Les travaux avancent bien, malgré de grosses difficultés avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux sur les premières semaines. A ce jour tout semble rentré dans l'ordre. Le maître d'œuvre assure un suivi du chantier très poussé.

##### b. Aménagement traversée du Bourg

Le calendrier des travaux transmis par l'entreprise EUROVIA laisse apparaître un début de chantier la première semaine de septembre. Insatisfait par cette proposition de calendrier, non conforme aux premiers échanges de la première réunion de chantier, le maire se rapproche du maître d'œuvre pour voir les possibilités d'avancer le calendrier d'un mois

#### 8. Point commissions

##### a. Aménagement atelier Municipal

Le Maire informe que le mobil home sera livré le 7 septembre. Les devis liés aux travaux de bardage et à la réfection de toiture seront réactualisés suite l'explosion des coûts observés ces derniers mois.

##### b. Aménagement jardin d'enfants

La commission propose sur :

- Terrain situé derrière la gendarmerie
  - La mise en place de Jeux pour les jeunes enfants (maison avec toboggan, balançoires,) sur le terrain situé derrière la gendarmerie
  - L'installation d'une nouvelle table avec bancs intégrés.
  - La plantation d'arbres pour générer de l'ombre

- L'aménagement d'un parking 2 places
- L'aménagement d'un terrain de pétanque
- Terrain city Stade
  - Aménagement d'un « pump track » Une consultation des adolescents de la commune se mettra en place pour valider ce projet.

Le conseil autorise la commission à poursuivre ses travaux sur la base des propositions exposées ci-dessus.

#### 10. Questions diverses :

##### a. Vente terrain derrière école

Il est présenté au Conseil municipal le retour de l'avis des domaines concernant les terrains de Monsieur MELIN situé à l'arrière du groupe scolaire, l'avis des domaines reçu en mairie le 3 juin 2022.

Après exposition, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une proposition pour l'acquisition d'une partie du terrain.

Aussi une première proposition va être faite, basée sur l'avis du domaine à 19 500€ pour l'acquisition de 1 218 m<sup>2</sup>.

Ce même avis du domaine laisse apparaître un second chiffrage à 70 300€ pour l'acquisition de la parcelle complète de 7 029 m<sup>2</sup> que la Conseil Municipal souhaite retirer afin de se concentrer sur le premier avis à 19 500€ pour l'acquisition de 1 218 m<sup>2</sup>.

##### b. Panneau Pocket distribution flyers

Les flyers d'information de l'application panneau Pocket, vont être distribués avec le bulletin municipal

##### c. Pour information animations estivales

###### i. 9 juillet - Randonnée équestre sur les traces de d'Artagnan

Le Maire informe qu'une randonnée équestre aura lieu le 9 juillet et qu'un défilé passera sur la commune vers 17 heures.

###### ii. 12 août - Festival Garçon la Note ! au coq au Vin

Le Maire informe qu'un concert Garçon la Note, porté par l'office du tourisme, aura lieu le 12 août au restaurant le Coq au Vin.

##### d. Demande d'aide financière association « Les gardes Pompes Bressans »

Le Maire expose la demande d'aide financière de l'association « Les Gardes Pompes Bressans » et présente leur projet de création d'un musée. Il n'est pas donné suite à cette demande.

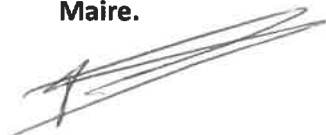
#### 12. Présentation de l'association Simandre Info

Le Maire présente au conseil municipal l'association Simandre Info, cette association propose une aide informatique pour les particuliers. Il est proposé de rencontrer cette association afin de

connaître le coût de l'adhésion et avoir plus d'information. Le Maire propose la date du 20 juillet à 16H30 avec un élu (Dominique) et un Montretois.

Montret le 2 septembre 2022,

**Stéphane BESSON,**  
Maire.

Handwritten signature of Stéphane BESSON, consisting of several overlapping, dark ink strokes.

**Sabine SCHEFFER,**  
Secrétaire de séance.

Handwritten signature of Sabine SCHEFFER, featuring a stylized, cursive script with a prominent initial 'S'.

